



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie@pigny18.fr

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le 25/04/2024

ID : 018-211801790-20240423-2024_022B-DE



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-022

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

Date de la convocation : 15 avril 2024

PRESENTS : Patrick RICHARD, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Mickaël GENESTE, Xavier BERNARD, Dominique COURILLEAU, Christine LOUBEYRE, Jonathan MAILET, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY, Nathalie RIOU

Absents excusés:

Patrick PARFAIT qui donne pouvoir à Patrick RICHARD

Jean-Pierre AUGÉ

SECRETAIRE : Mickaël GENESTE

Objet : Fonds de Solidarité pour
le Logement au titre de l'année 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement qui regroupe depuis le transfert de compétences consécutif à la loi de décentralisation de 2004, les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone, en direction des personnes défavorisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement, au titre de l'année 2024, à hauteur de 1 500.00 €.

Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citovens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

M. GENESTE

Le Maire,

P. RICHARD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Publié sur site <https://pigny.fr> le